



17 Bis rue de la Mairie  
50330 VICQ-SUR-MER  
Tél : 02.33.54.31.96  
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**A2025-027**

### **Le Maire de VICQ SUR MER**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5 ;

Vu la commémoration du Jeudi 8 Mai 2025 se déroulant à l'Eglise de Cosqueville organisée par la commune de Vicq sur Mer et nécessitant une sécurisation du site

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation, autour de l'église, rue de la Mairie, sera interdite le 8 mai 2025 de 10h30 à 12h30 par :

- L'accès EST « route RD 116 par le littoral » rue de la Mairie,
- La voie communale n°107 « rue Saint-Marcouf » vers la Mairie

**Article 2** : De 10h30 à 12h30, le stationnement sera interdit autour de l'église et à proximité du monument aux morts.

**Article 3** : La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité du demandeur. Le demandeur se charge de prévenir les riverains de l'interdiction de circulation avant le 8 mai.

**Article 4** : La brigade de gendarmerie de Saint Pierre-Eglise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 6 mai 2025

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire  
**Antoine AMBROIS**

